

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 24/08/2022

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Report de la séance du 19/08/2022 « quorum non réunis »

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) :
Madame la conseillère : Catherine POINOT et Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE,

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Colette HUMBERT (a donné procuration à Pascal FOMININE)
Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

ORDRE DU JOUR

1° Comptes rendus de réunions :

a) Conseil communautaire du 07/07/2022 :

Fonds de concours aux communes dans le cadre de la dotation relance Jura. Notre dossier de demande de subventions rattaché à la réfection du toit de l'église ainsi qu'au remplacement des menuiseries de l'atelier communal est validé par le conseil communautaire.

Toiture : 38440 € (subventions) pour 57658 € HT de travaux

Atelier : 4150 € (subventions) pour 6331 € HT de travaux

PLUI (plan local d'urbanisme communautaire). La commune prend contact auprès de M. Bourdonnet, chargé de mission au niveau de la com.com pour connaître notre stratégie communale en termes d'urbanisme pour les 10 années à venir (26/08/2022).

b) Agenda rural :

Il s'agissait d'une rencontre auprès des services de la préfecture, de Madame et Monsieur les sous-préfets de St. Claude et Dole, de Mesdames les députées des première et deuxième circonscription, de Mesdames les présidentes des associations des Maires, afin de valider le bon déroulement de la feuille de route de l'agenda rural.

c) Rencontre avec Sylvie VERMILLET et l'association des maires ruraux (cf. compte-rendu joint : Choux le 22/07/2022).

d) ARS-DDT :

Après avoir rencontré les services de l'ARS et de la DDT concernant le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté n°125 du 01 Février 2008 relatif à la protection de nos captages AEP, les modifications portent sur :

- La prise en compte de la modification du traitement de l'eau.
- La suppression des barrières d'accès depuis le hameau du Fioget.
- L'instauration du Droit de Préemption Urbain.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications qui seront portées en séance de commission préfectorale prochainement.

2° Délibération :

I. Inscription au Plan de Relance dossier « Salle des Pompes » :

Contexte actuel :

La toiture, charpente et zinguerie du local communal de stockage sis : 10 rue du Château 39300 CHÂTELNEUF est fortement endommagée et nécessite une réfection totale.

Objectifs :

Rendre ce local de stockage utilisable en toute sécurité.

Durée estimée des travaux :

15 jours

Coût global :

12 813.05 € HT soit 15 375.66 € TTC

Plan de financement du projet :

Dotation Relance Jura :

1/3 Conseil Départemental	=	4 271.00 €
1/3 CC – CNJ	=	4 271.00 €
1/3 à charge de la commune	=	6 833.66 € TTC
FC TVA Attendue	=	2 101.00 €

Devis :

SARL ENTREPRISE LECOULTRE – n° I-22-06-40 DU 30/06/2022
12 813.05 € HT soit 15 375.66 € TTC

Durée estimée :

15 jours

Date de début de travaux :

17/10/2022

Après en avoir délibéré :

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'inscription de ce projet à la DRJ.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,

II. Inscription au Plan de Relance dossier « Préau » :

Contexte actuel :

Actuellement le « Préau » est ouvert et non aménagé. Il ne peut servir qu'à garer un véhicule.

Objectifs :

Rendre le « Préau » fonctionnel afin que l'employé communal puisse y travailler et ranger divers matériels et matériaux.

Durée estimée des travaux :

15 jours

Coût global :

7 297.00 € HT soit 8 756.40 € TTC

Devis

SARL ENTREPRISE LECOULTRE – n° I-22-06-40

7 297.00 € HT soit 8 756.40 € TTC

Plan de financement du projet :

Dotation Relance Jura :

1/3 Conseil Départemental	=	2 432.33 €
1/3 CC – CNJ	=	2 432.33 €
1/3 à charge de la commune	=	3 891.74 € TTC
FC TVA Attendue	=	1 197.00 €

Durée estimée :

15 jours

Date de début de travaux :

17/10/2022

Après en avoir délibéré :

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'inscription de ce projet à la DRJ.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,

III. Autorisations données au Maire pour procéder aux mouvements de Crédit :

Vu la délibération n° 08042021 du 15/04/2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Autoriser le Maire à procéder, à compter du 24/08/2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Adopte à l'unanimité** cette délibération.

3° Questions diverses :

a) Courrier de Françoise CALVAYRAC :

Demande un branchement d'eau sur la parcelle AA 23.
Accord du CM à l'unanimité.

Les travaux sont confiés à l'entreprise DI-LENA

b) Point sur les travaux en cours :

- Plan de circulation : prévu en septembre par l'entreprise SIGNAUX GIROD
- Travaux Église : prévu en septembre
- Rampe d'accès « ESPACE SYAMOUR » : relance MAISON DES TRAVAUX toujours pas de réponse.
- Bâti Pro : travaux bureau et salle de la Mairie le devis doit arriver courant septembre
- Convention de prestation d'assistance « ancienne décharge » : Maîtrise d'ouvrage par BRGM réunion à envisager pour le financement du projet. Décision à prendre ultérieurement par le CM.
- Retour de questionnaires ADMR (Habitat Inclusif) clôture au 31/08/2022.
- Info sur le collectif citoyen – Loulle parc solaire.
- Intervention SOGETEL pour l'implantation de la fibre optique.
- Plan pour recours studio du réseau EDF « village chalet ».
- Rematéralisations avec poteaux en bois sur bornes récemment posées (chemin de desserte de la Fougemaille). Une nouvelle sollicitation pour « le libre accès » à ce chemin est engagée auprès de : Gaec ferme du Fioget.
- Intervention de petits travaux sur l'ÉGLISE par les habitants du village et Nettoyage – remerciements du conseil municipal.
- Participation « GOURIBOULE » aux concours de Châtelneuf.
- Rappel sur les arrêtés sécheresse et Incendies.

Séance levée à : 20 h 00

Le 24/08/2022

Le Maire :



Bruno RAGOT



Compte-rendu de la rencontre avec Madame Sylvie Vermeillet
Sénatrice du Jura à Choux le 22 juillet 2022

Mme Vermeillet, en visite dans une commune proche, a proposé que l'on se rencontre avant son rendez-vous. Elle souhaitait évoquer avec nous la loi sur le pouvoir d'achat en débat actuellement à l'Assemblée Nationale puis la semaine prochaine au Sénat, et les propositions qu'elle souhaitait faire en faveur d'aide aux collectivités.

Deux maires de l'AMR39 ont pu se rendre disponibles :

Mme AC Donze maire de Larrivoire

M. Ragot VP et maire de Châtelneuf

Mme Perrin 2^{ème} adjointe à Choux s'est jointe à nous.

- Loi sur le pouvoir d'achat :

Elle nous indique que L'Assemblée a voté un amendement concernant la prise en charge par l'Etat de la compensation de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique territoriale, et que le Sénat suivra.

Concernant la hausse de l'énergie, « un bouclier énergétique pour les collectivités » sera proposé.

Il s'agirait de comparer les factures des 3 dernières années par commune ; s'il était constaté plus de 20% de hausse, l'Etat en prendrait en charge la moitié ?

Nous avons rappelé la demande des maires ruraux concernant la DGF. Elle soutient cette demande.

Pour sa part, elle a déjà interpellé M. Darmanin et une autre fois M. Macron sur ce point qui lui répondent « péréquations » ; mais ce serait un mode de calcul quelque peu nébuleux ...Elle ajoute que le conseil constitutionnel aurait à dire sur cela

Elle rappelle que le Sénat est favorable à la ruralité. Elle proposera qu'il n'y ait pas au moins de DGF négative et, à plus long terme, elle souhaite travailler à l'établissement d'un « plancher » DGF à 1000€ !

Nous avons parlé de la prise en compte de la reconnaissance des charges de ruralité par la prise en compte de la gestion de l'espace qui nous incombe et non seulement du critère démographique ; de nos difficultés de maintenir en état nos voiries, bâtis communaux, ...

Cette pression qui en découle est vécue comme une volonté de nous imposer le regroupement de communes, non pour un projet commun mais pour des raisons budgétaires...

Nous avons également évoqué d'autres sujets :

- La forêt, l'ONF

Dans le cadre d'un rapport sur les retraites sur lequel elle travaille, elle a appris que les importantes difficultés que rencontre l'ONF seraient dues aux paiements des retraites par l'ONF ; l'Etat ne compense pas alors qu'il le fait pour les autres fonctionnaires ...En ce qui concerne, la suppression de 500 postes d'ici 2025, L'AMRF a publié un communiqué le 22 juillet commun avec les COFOR

Concernant les revenus des communes forestières, elle propose en lien avec M. Bourgeois président COFOR, la création d'un fonds de provisions pour les scieries, qui permettrait de lisser quelque peu les années favorables et les plus difficiles.

- L'eau, l'assainissement

Elle est interpellée régulièrement sur le positionnement de l'agence de l'eau qui refuse d'aider les communes à améliorer leur réseau.

Elle a dû, pour pallier, en tant que présidente du massif soutenir un projet de mises en place de réserves d'eau, nécessaires lors des périodes d'accueil des touristes.

Nous évoquons aussi les ZRR, zonage qui doit prendre fin 2022 ; en cours de révision ; les critères choisis sont à revoir ...

Nous signalons que lors, de la dernière rencontre des présidents d'AMR, le report de la date de 2026 a été demandée car il faut apporter de la souplesse à ce transfert de compétences. Le coût des travaux sur les réseaux à réaliser, la création de services auront un impact sérieux sur le prix de l'eau. Alors que dans nos communes, un travail important bénévole est assuré autour de la distribution de l'eau potable.

- Les personnes âgées, l'habitat inclusif, la santé

Dans le cadre de sa fonction de rapporteure sur les retraites et Vice-présidente de la commission des Finances au Sénat, elle travaille au financement de mesures qui permettrait de maintenir nos aînés dans les villages : Marpa, maintien à domicile, etc...

Si actuellement la situation est encore difficile en matière de santé, les mesures prises de numérisation, etc.... devraient permettre un mieux dans quelque temps nous indique-t-elle

- Zone Artificialisation Nette – ZAN-

Se traite actuellement au-niveau de la Région ;

Toutefois M. Longeot sénateur du Doubs a rencontré récemment M Bechu Ministre de la Transition Ecologique et des Territoires qui indique que si l'objectif ZAN en 2050 est validé, il supprimerait les décrets validés jusqu'à présent, qui annoncent déjà beaucoup de difficultés et de disparités... Avec son groupe de l'Union Centriste au Sénat, Sylvie Vermeillet souhaite par exemple que les décrets soient revus pour :

- Que l'échelon de référence pour zoner les futurs droits à construire ne soit pas régional mais communal ;
- Que la définition de l'artificialisation soit plus précise : les jardins des maisons, les voies douces, les trames vertes et bleues, les infrastructures relevant de plusieurs niveaux de collectivité et de l'Etat, les sites d'implantation de nouvelles entreprises dans le cadre de réindustrialisation, etc.... ne doivent pas rentrer dans le calcul des droits à construire des maires ;

Déjà, alors que les maisons à vendre trouvent rapidement acquéreurs, que nous recevons beaucoup de demandes de PC, que les règles du RNU de la loi montagne nous imposent des décisions que nous pensons injustifiées ; il est difficile de concevoir que nos villages deviendraient « invisibles » ...

Nous rappelons que nos habitants se sont exprimés dans les cahiers de doléances ; qu'il serait bon que les difficultés des ruraux soient mieux prises en compte.

Mme Vermeillet indique dans le Jura, les 2/3 de la consommation agricole sont de l'enfrichement ; les territoires se ferment. Et qu'il faut en tenir compte dans le recul des terres agricoles et qu'une politique nationale soit mise en place pour y répondre.

« L'Etat doit réouvrir ; il s'agit de nourrir la planète ». Ce serait des moyens donnés à l'agriculture, en plus.

- DETR – DSIL

Deux sénateurs ont travaillé à ce sujet ; ils ont pu remarquer que les intercos sont bien loties ...

Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de ces fonds dans le Jura, elle nous indique qu'un Cr est établi ; j'ai demandé à D. Retord maire de Lect qui nous représente à cette commission de me le faire parvenir ; je ferais suivre.

- Ecoles

Encore ce 22 juillet, dans le Progrès du Jura, des habitants se manifestent afin de sauver leur RPI.

A chaque fois, L'Education Nationale se retranche derrière le P/E (Professeur par Elève) ; les situations compliquées trouvent leur réponse dans un premier temps dans « un contrat de ruralité » signé pour 3 ans, renouvelable.

Remarque : Il apparaît que la seule réponse à la baisse des effectifs est la fermeture des classes en supprimant le poste de l'enseignant, ; les nouveaux moyens technologiques, les compétences des enseignants, devraient pourtant permettre d'amener de l'innovation pédagogique et même valoriser là où, c'est souhaité, par tous les partenaires, EN, communes, parents, L'école au village ...

- La situation des travailleurs sociaux du département a également été évoquée...

Pr l'enfance en danger le département souhaite rassembler les centres sociaux sur Lons le Saunier. De ce fait les usagers en difficulté n'auront plus de service de proximité. Les travailleurs sociaux devront faire plus d'une heure de route pour se rendre par exemple à Bois d'Amont...ils ont manifesté début juillet devant le conseil départemental. Veiller à conserver ce service de proximité

Mme Vermeillet indique que nous serons destinataires d'ici peu de « sa lettre du sénat » qui fera le point sur son travail et ses interventions.

Elle nous questionne sur la volonté de l'AMR Jura de faire partie du CA de l'AMJ ?

Nous lui demandons de soutenir l'agenda rural mis en place dans le Jura qui, par sa feuille de route et lors des deux COPIL annuels permet de suivre l'évolution des améliorations qui sont apportées à nos communes et à nos habitants dans de nombreux champs d'application.

